



Introduction. Du droit à la résistance

Gilbert Merlio

DANS **ALLEMAGNE D'AUJOURD'HUI 2014/2 N° 208** , PAGES 94 À 97

ÉDITIONS **ASSOCIATION POUR LA CONNAISSANCE DE L'ALLEMAGNE D'AUJOURD'HUI**

ISSN 0002-5712

ISBN 9782757407752

DOI 10.3917/all.208.0094

Date de mise en ligne : 01/12/2016

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2014-2-page-94?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Association pour la connaissance de l'Allemagne d'aujourd'hui.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.



La mémoire en Allemagne et en France de l'attentat du 20 juillet 1944 contre Hitler

Un dossier publié sous la direction de Gilbert Merlio

Du droit à la résistance

L'année 2014 sera très largement occupée par la commémoration du début de la Première Guerre mondiale. Sera également célébré le soixante-dixième anniversaire du débarquement de juin 1944. Il nous a semblé qu'au milieu de toutes ces manifestations commémoratives et scientifiques, la mémoire de l'attentat du 20 juillet 1944 contre Hitler ne devait pas être complètement occultée. C'est pourquoi, grâce à l'initiative et à la collaboration de Christiane Deussen, directrice de la Maison Heinrich Heine à Paris et de Stefan Martens, directeur adjoint de l'Institut Historique Allemand de Paris, une journée d'étude a été organisée à la Maison Heine le 18 mars 2014 à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de cet événement. Elle avait été précédée la veille au soir de la présentation par Wibke Bruhns de son livre *Meines Vaters Land. Geschichte einer deutschen Familie* (paru en français sous le titre : *Le pays de mon père*, Livre de Poche 2011), chronique familiale par laquelle l'auteur tente d'expliquer comment son père, Hans-Georg Klamroth, issu d'une famille traditionnellement nationale-conservatrice et devenu après 1933 nazi convaincu, en est arrivé à se retrouver devant le *Volkgerichtshof* de Freisler, puis à être fusillé en août 1944 comme complice (*Mitwisser*) de la conjuration du 20 juillet.

Les organisateurs de la journée d'étude avaient délibérément voulu axer les

réflexions non sur la réalité historique de cet événement, mais sur l'enjeu de mémoire qu'il a constitué après guerre. Un livre publié en novembre 2013 par Rüdiger von Voss, *Der Geist des Widerstandes. Schriftsteller-Philosophen-Historiker-Staatsrechtler. Reden zum 20. Juli 1944* (München, August Dreesbach Verlag) illustre à quel point les commémorations de l'attentat ont jalonné l'histoire de la République fédérale. Il contient 38 des 520 discours prononcés à cette occasion par des hommes politiques, des historiens, des philosophes, des écrivains. Les textes en sont tous rassemblés à la *Gedenkstätte Deutscher Widerstand* à Berlin. Ces discours témoignent de la volonté d'éclairer d'une part les motivations qui ont conduit ces hommes, ces militaires, à s'opposer à Hitler, et d'autre part les enseignements que la démocratie allemande doit tirer de leur exemple. Sur les deux plans, et depuis le discours de Theodor Heuss en juillet 1954 jusqu'à aujourd'hui, c'est l'idée de la « révolte de la conscience » (*Aufstand des Gewissens*)¹ qui est au cœur des réflexions.

1. Inspirée par le titre du livre de la veuve de Julius Leber, Annedore Leber, « Das Gewissen steht auf. 64 Lebensbilder aus dem deutschen Widerstand », 1933-1945, Berlin 1954. « Aufstand des Gewissens » est aussi le titre du catalogue de l'exposition itinérante organisée en 1984 par le Militärgeschichtliches Forschungsamt de Potsdam (hg. v. Thomas Vogel, Hamburg 2000, 5. Aufl.)

On sait que le recours quasi exclusif à cette explication a été critiqué dans la mesure où il a longtemps servi à l'héroïsation des acteurs de la conjuration et de l'attentat en occultant l'ambiguïté politique et sociale de leurs motivations. Cette occultation a facilité l'instrumentalisation politique de la mémoire du 20 juillet dans les premières décennies de la République fédérale comme le montrent les contributions à ce dossier. Mais dans une République réunifiée et une démocratie fortifiée mais intrinsèquement fragile, et à mesure que l'événement lui-même s'éloigne, la mémoire n'a sans doute pas à poursuivre les mêmes buts que l'historiographie. Celle-ci se doit de cerner au plus près, dans toute leur complexité, les acteurs, leur personnalité et les motifs qui les ont poussés à agir. La mémoire peut être elle aussi critique, mais elle a surtout à retenir ce qui, pour le citoyen d'aujourd'hui, mérite d'être remémoré et commémoré : à savoir l'acte résistant lui-même.

Comme l'a bien vu Hannah Arendt, la dictature totalitaire ne peut tenir sans le consentement majoritaire de sa population, au moins dans un premier temps. Dans ce contexte, tout acte d'opposition et de résistance, du plus minime au plus spectaculaire, implique une rupture et une révolte : une rupture avec le conformisme exigé par le régime, une révolte contre l'oppression et la barbarie. Cette révolte, cette révolte de la conscience, qui procède d'une décision individuelle, est à la source des comportements résistants au sein d'une dictature totalitaire dont aussi bien les théoriciens (Hannah Arendt) que les victimes (Primo Levi) ont montré que le caractère spécifique était bien la déshumanisation de l'homme. C'est d'elle qu'émane la « résistance humanitaire », celle de ces « héros anonymes », parfois nazis convaincus, qui ont aidé, caché, sauvé des persécutés du régime. C'est dans une révolte de la conscience (à vrai dire encore inexplicée !) que Georg Elser a puisé la force d'organiser patiemment, tenacement, son attentat solitaire. Dans cette réaction souvent plus instinctive que raisonnée, c'est l'humain qui se révolte contre l'inhumain,

plus précisément contre les atteintes aux droits humains fondamentaux.

Or une quadruple révolte a été au cœur de l'action de Stauffenberg et de ses compagnons : la révolte patriotique contre un Hitler prêt à entraîner son peuple dans sa ruine, la révolte humaine contre la barbarie du régime, la révolte contre le suivisme de la majorité, et *last but not least* la révolte contre eux-mêmes. Ces officiers qui avaient suivi Hitler, lui avaient prêté serment, émanaient souvent de milieux où les « valeurs secondaires » telles que l'obéissance, la fidélité, l'honneur étaient prépondérantes. Ils ont dû pour s'opposer accepter de se marginaliser, s'arracher non seulement au conformisme ambiant, au sein de leur peuple, de leur classe et de l'armée, mais aussi en eux-mêmes. Ils ont dû, comme l'on dit en allemand, « sauter par-dessus leur ombre », reconnaître même leur culpabilité dans ce qui s'était passé et chercher à l'expier par leur action.

Les résistants allemands ne disposaient pas de la grande raison nationale de résister qu'avaient les résistants des pays occupés par les troupes hitlériennes. Pour entrer dans la résistance à Hitler, il fallait que ces officiers acceptent de passer pour traîtres à la patrie. Et ils ont en effet été considérés comme tels longtemps encore après leur échec ! Certes, leurs motivations étaient parfois un peu troubles. Mais même s'ils n'étaient pas de parfaits démocrates et restaient notamment méfiants à l'égard de la démocratie représentative de masse, même s'ils étaient parfois contaminés par l'antisémitisme ambiant, la barbarie totalitaire les a contraints à reconnaître la nécessité d'un État de droit garantissant la dignité et la liberté de l'homme. On cite souvent le message adressé par Tresckow à Stauffenberg en juin 1944 : « L'attentat doit avoir lieu coûte que coûte. Car il ne s'agit plus du but pratique, il s'agit de montrer aux yeux du monde et de l'histoire que le mouvement de résistance allemande a osé accomplir cette action décisive ».

Peu importe son exactitude historique² : on peut penser qu'il correspond aux dispositions d'esprit des conjurés à cette date. Il montre que ceux-ci mesuraient leurs maigres chances de réussite et que les raisons militaires ou politiques étaient alors devenues secondaires à leurs yeux. La valeur d'exemplarité de l'attentat vient surtout de ce que ses acteurs étaient prêts à assumer leur échec et à sacrifier leur vie pour une cause qui les dépassait.

Cette cause était *in fine* celle de l'humanité et de la dignité humaine. Elle est le dénominateur commun des résistances européennes à Hitler, aussi diverses ou différentes soient-elles par ailleurs. Elle permet aussi de mettre en relation la mémoire de la Première Guerre mondiale et celle du 20 juillet 1944. La « Grande guerre » marque en effet le début du « siècle des extrêmes », ce siècle où la civilisation occidentale, qui prétendait montrer la voie du progrès à l'humanité tout entière, est retombée dans la barbarie la plus infâme, a engendré dictatures et totalitarismes, déclenché des guerres mondiales faisant des millions de victimes y compris civiles, perpétré des génocides, installé des camps, d'internement, de « personnes déplacées », de concentration, d'extermination dans lesquels, à des échelles diverses, la dignité humaine a été bafouée, niée et la vie même de l'homme anéantie sans vergogne au nom de fallacieux idéaux raciaux ou politico-messianiques. Or, la résistance à Hitler dans son ensemble, mais plus particulièrement peut-être une résistance allemande s'insurgeant contre une dictature interne, a été une protestation contre cette barbarie.

L'échec de l'attentat n'en diminue pas la portée, bien au contraire. On sait qu'un résistant comme James von Moltke ne l'approuvait pas car il craignait, en cas de réussite, que ne se répande de nouveau en Allemagne une légende du coup de poignard dans le dos, que ne se déclenche une guerre civile et il pensait en tout cas

que l'Allemagne ne changerait vraiment qu'après une défaite consommée. Dans une certaine mesure, l'échec de l'attentat lave son message de ses impuretés, des ambiguïtés politiques qui en entachent historiquement la genèse et l'exécution. Malgré son échec, la résistance et notamment l'attentat du 20 juillet auraient au moins sauvé l'honneur de l'Allemagne, et c'est sans doute dans ce sens qu'il faut comprendre la phrase de Tresckow. Mais n'auraient-ils pas plutôt mis en évidence le déshonneur du peuple allemand en montrant que le non au tyran était possible, qu'il était possible de s'arracher au suivisme opportuniste ou au lâche conformisme ? C'est sans aucun doute la leçon principale qu'il faut en retenir, beaucoup plus que l'action héroïque de tel ou tel ou telle ou telle valeur patriotique ou politique. La dictature tire profit de la servitude volontaire. Le résistant se dresse contre le tyran, mais il s'oppose aussi à ceux qui acceptent l'indignité et la servitude. Le résistant est un indigné qui passe à l'acte. Le résistant est un Homme révolté qui, comme celui de Camus, veut, en partageant sa révolte avec d'autres, redonner foi en l'homme. Sa désobéissance est un appel au courage civique.

Les organisateurs de la journée d'étude avaient tenu à la doter d'une conclusion ouverte, à portée plus spéculative. C'est pourquoi ils avaient convié Marc-Olivier Baruch à faire un exposé sur « le droit à la résistance ». M.O. Baruch n'a pas voulu que ses réflexions, encore inabouties selon lui, soient publiées ici. Elles ont inspiré certaines remarques de cette introduction. Elles ont montré à quel point il était difficile d'inscrire dans le droit positif le droit à la résistance puisque celui-ci se réclame très profondément de droits naturels antérieurs et supérieurs à toute constitution. Cependant, la démocratie, fondée sur les droits humains, ne peut que promouvoir la résistance quand ces derniers sont menacés. Ce droit à la résistance, à l'insurrection, au tyrannicide a déjà été reconnu par les constitutions françaises de 1789 et 1793. Il l'est également dans l'article 20 Abs. 4 de la Loi fondamentale de la République

2. Ces propos ont été rapportés par Fabian von Schlabrendorff, aide de camp de Tresckow, dans son livre *Offiziere gegen Hitler*, Zürich 1946.

fédérale : « Tous les Allemands ont le droit de résister à quiconque entreprendrait de renverser cet ordre (l'ordre fondamental libéral et démocratique), s'il n'y a pas d'autre remède possible. » Celle-ci est allée plus loin que beaucoup d'autres démocraties dans ce domaine. Au « citoyen en uniforme » de la Bundeswehr est reconnu le droit de refuser l'obéissance à un ordre contraire aux principes de la « innere Führung » qui régit les rapports entre supérieurs hiérarchiques et subordonnés.³ Là

se trouve l'héritage politique de la « révolte de la conscience ». Mais M.O. Baruch s'est également inquiété du recours abusif à ce « droit à la résistance », actuellement trop souvent galvaudé dans des revendications terre à terre.

Gilbert MERLIO

3. Sur les principes de la « innere Führung », voir pour plus de précisions J. Vaillant, « Quelle place pour le « citoyen en uniforme » dans la nouvelle Bundeswehr ? » in C. DeFrance, F. Knopper et A.-M. Saint-Gille (dir), Pouvoir civil, pouvoir militaire en Allemagne. Aspects politiques, sociaux et culturels, Villeneuve d'Ascq (Presses universitaires du Septentrion) 2013.